

# Projet DUNE-DESIR

## Maison de la pédagogie

### Appel à manifestation d'intérêt 2018



## I - Présentation générale

Le projet DESIR, « Développement d'un Enseignement Supérieur Innovant à Rennes » est issu d'un travail de collaboration entre l'Université Rennes 2, l'Université de Rennes 1 et l'alliance Rennes Tech formée de huit grandes écoles publiques de Rennes (AgroCampus, Centrale Supélec, EHESP, ENSAI, ENS, ENSCR, INSA et IEP). Il a été désigné lauréat de l'appel à projets DUNE « Développement d'universités numériques expérimentales » en 2016. Le projet vise une sensibilisation de tous les acteurs de la communauté aux enjeux de la transformation pédagogique et numérique, et à apporter un soutien technique et pédagogique aux enseignants pour leurs projets d'innovation, tout en valorisant leur engagement pédagogique.

Le projet est structuré autour de trois entités qui visent la création et l'étude d'un écosystème associant innovation pédagogique et recherche : un pôle d'ingénierie pédagogique (Maison de la Pédagogie), un pôle d'analyse et de modélisation des données d'apprentissage (DataTank) et un pôle de recherche coopérative (Living Lab) s'inscrivant dans une démarche de recherche-action-formation.

**Les projets devront impérativement être intégrés dans l'offre de formation actuelle de l'établissement hôte, concerner le niveau licence pour les universités ou les études de premier cycle au sein des écoles et intégrer une dimension numérique.** Le jury de sélection donnera la priorité aux projets fortement structurants pour la transformation de l'engagement étudiant et/ou sur la transformation des pratiques pédagogiques.

### Objectifs de l'appel

L'appel vise :

- à soutenir les équipes pédagogiques dans leurs projets de transformation de leurs pratiques pédagogiques, sur tous les aspects de dispositif de formation, de supports et d'évaluation ;
- à accompagner ces équipes dans le montage, le déroulement et l'évaluation de leur projet ;

- à analyser et formaliser les résultats pour capitaliser et diffuser ;
- à répondre aux objectifs stratégiques de l'établissement et du contrat.

## II - Thématiques

L'appel vise à soutenir les projets d'innovation pédagogique dans les trois thématiques suivantes :

- **Thématique 1 : Collaborer avec les étudiant.e.s pour l'amélioration d'un dispositif existant ou la co-construction d'un nouveau dispositif**

Les enjeux de la thématique sont :

- intégrer les étudiants à la conception, la réalisation et l'évaluation d'un dispositif pédagogique ;
- mettre en place une démarche collective entre enseignants et étudiants qui vise à l'amélioration de la réussite étudiante ;
- responsabiliser les étudiants dans leurs apprentissages en les associant par exemple à la réflexion sur l'articulation des activités d'apprentissage à distance et en présence.

- **Thématique 2 : Développer les usages des espaces physiques et numériques d'apprentissage**

Les enjeux de la thématique sont :

- expérimenter et développer de nouvelles formes d'interactivité et de supports ;
- créer des scénarii d'apprentissage intégrant les aspects à distance et en présence de chaque dispositif ;
- expérimenter les usages des espaces collaboratifs innovants (salles modulables, nouveaux matériels, FabLab, Edulab) dans un contexte d'apprentissage.

- **Thématique 3 : Expérimenter de nouvelles modalités d'enseignement-apprentissage**

Les enjeux de la thématique sont :

- mettre en place les conditions favorables à la collaboration au sein de l'équipe pédagogique ;
- mettre en place des solutions alternatives à l'organisation des formations en CM/TD/TP ;
- développer des projets autour de l'approche par compétence, l'approche programme, l'apprentissage par le faire (simulation, approche projet) ;
- favoriser la construction des compétences transversales (*soft skills*) ;
- renforcer l'articulation entre les enseignements en présentiel et à distance ;
- développer l'apprentissage par le faire et la mise en situation ;
- développer l'accompagnement des étudiants dans les nouveaux dispositifs d'enseignement-apprentissage ;
- créer de nouveaux modèles d'évaluation.

Le soutien prendra la forme :

- d'heures TD allouées à l'équipe pédagogique. Ces heures visent à soutenir l'investissement des membres de l'équipe pédagogique dans la mise en oeuvre du projet : participation aux réunions, conception de contenus, réalisation de ressources, etc. ;
- d'un accompagnement pédagogique et technique de la part du service d'appui à l'enseignement de l'établissement du porteur de projet, ou de l'université Rennes 2 dans le cadre des projets déposés dans les écoles. La nature et l'ampleur de l'accompagnement seront formalisées lors de la première réunion de travail, après l'acceptation du projet ;
- d'un accompagnement par la recherche : dans le cadre de la recherche menée par le Living Lab, la mise en oeuvre des projets pourra constituer un terrain privilégié d'étude scientifique et bénéficier de l'expertise de chaque pôle.

Les dépenses suivantes ne sont pas éligibles dans le cadre de cet AMI :

- Achat d'équipements, de matériels, de fournitures et de prestations ;
- Recrutement de personnes contractuelles, hormis les stagiaires ;
- Paiement d'intervenant.e.s ou d'organismes extérieurs pour l'animation de formations ;
- Frais de déplacement et de séminaires ;
- Abonnement à des licences logicielles, revues...

## III - Constitution des équipes, dépôt des dossiers et sélection

### Constitution des équipes

L'équipe projet peut être constituée de différents acteurs (enseignants, enseignants-chercheurs, étudiants, BIATSS, référents pédagogiques, etc) engagés dans la co-conception et la mise en oeuvre de nouveaux dispositifs d'enseignement. Le porteur de projet identifié est le référent DESIR. Il est obligatoirement un.e enseignant.e ou enseignant.e-chercheur. Chaque porteur de projet ne peut présenter qu'un seul projet pour cet AMI. Il est l'interlocuteur privilégié entre l'équipe pédagogique et les différents acteurs partenaires (ingénieurs pédagogiques, chercheurs, référents des pôles DESIR, étudiants). Il assure la cohérence et la communication pour le bon déroulement du projet. Il se charge du dépôt du dossier, il assure également le suivi du projet et son bilan.

### Déroulé du projet

Les projets devront être organisés en respectant la temporalité suivante :

- Novembre 2018 à juin 2019 : conception du projet ;
- Septembre 2019 à juin 2020 : mise en oeuvre et expérimentation ;
- Juin 2020 : bilan du projet.

Lors du lancement du projet, un calendrier de rencontres sera mis en place **jusqu'à juin 2020**.

En y accédant, l'équipe s'engage autant que possible à :

- anticiper les ressources à produire ;
- travailler en concertation avec le service d'appui sur la modélisation et le dimensionnement du projet.

Dans le cadre de la recherche, la mise en œuvre des projets pourra constituer un terrain privilégié d'étude scientifique coopérative.

## Accompagnement pédagogique des équipes

Un ingénieur pédagogique est nommé pour accompagner les projets. Il aura pour principale mission de soutenir les équipes pédagogiques dans leur travail de conception (dispositifs hybrides et scénarisation de ressources pédagogiques) et d'assurer le suivi du projet jusqu'au bilan. En fonction des besoins, l'ingénieur pédagogique pourra proposer des formations. Il aura également un rôle d'interface avec les autres acteurs du projet (équipe de production, ingénieur de recherche, etc.).

Les projets déposés au sein des écoles seront accompagnés par le SUP de Rennes 2 en collaboration avec les services d'appui ou interlocuteurs pédagogiques internes aux établissements.

## Procédure de sélection

L'appel et la procédure sont gérés par la Maison de la Pédagogie.

Lors de la rédaction des dossiers, il est conseillé de prendre contact avec les ingénieures pédagogiques référentes pour avis sur la faisabilité du projet.

Les dossiers sont d'abord étudiés pour validation par les UFR et/ou composantes dont dépendent les porteurs. Puis, les dossiers sont traités pour validation et classement par les établissements d'appartenance de l'équipe.

Après la procédure de sélection des établissements, les porteurs déposent leurs dossiers sur le site : <http://desir-ami2018.sciencesconf.org/>

Les dossiers déposés sont alors analysés par les ingénieurs pédagogiques du site pour le comité de suivi de la Maison de la Pédagogie, lequel propose aux deux Vice-Présidents porteurs du projet DUNE-DESIR la sélection qu'il a approuvée, pour validation. Les résultats sont alors annoncés aux porteurs des projets retenus, ainsi qu'à leur établissement.

## Critères de sélection

Les projets seront sélectionnés, d'une manière souple et bienveillante, selon les critères suivants :

- la présence d'un avis favorable de l'UFR ou de la composante et de l'établissement ;
- le projet est porté par un enseignant ou enseignant-chercheur ;
- la faisabilité: calendrier, nombre d'heures demandées, coût, résultats attendus
- l'engagement et la disponibilité de tous les membres de l'équipe pédagogique
- la cohérence du projet et son lien avec l'offre de formation ;
- les aspects structurants du numérique ;
- le degré et la nature d'implication des étudiants ;
- la nature de la transformation pédagogique proposée et son impact sur les pratiques pédagogiques de l'enseignant ou de l'équipe pédagogique
- l'impact visé du projet sur la réussite étudiante au niveau du cursus concerné ;
- le potentiel de transférabilité de l'initiative (élargissement à plus grande échelle, éléments reproductibles et transférables à d'autres contextes d'enseignement-apprentissage) ;

- l'identification d'une ou de plusieurs problématiques pédagogiques pouvant faire l'objet d'une étude scientifique, d'une recherche-action et/ou coopérative, ou en faisant déjà l'objet.

## IV - Calendrier

### Planning et déroulement de la sélection

Date	Événement
18 juin 2018	Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt
19 juin au 12 octobre 2018	Accompagnement à la rédaction des dossiers par les services d'appui à la pédagogie
7 septembre 2018	Journée de rencontre autour de l'AMI 2018
<b>22 octobre 2018, 12h</b>	<b>Date limite de dépôt des dossiers au SUPTICE de Rennes 1 et au SUP de Rennes 2 avec avis favorable des composantes/UFR</b>
22-26 octobre 2018	Réunion de commissions internes aux établissements Avis transmis aux porteur-se-s de projets
29 octobre - 2 novembre 2018	Modification des dossiers par les équipes (si demande faite par les commissions)
<b>5 novembre 2018, 12h</b>	<b>Dépôt final des projets par le porteur de projet sur <a href="http://desir-ami2018.sciencesconf.org/">http://desir-ami2018.sciencesconf.org/</a></b>
5-9 novembre 2018	Etude des dossiers
12-19 novembre 2018	Sélection finale proposée par le comité de suivi de la Maison de la Pédagogie et validée par le comité opérationnel du projet DESIR
20 novembre 2018	Avis définitif envoyé aux équipes

## V - Contacts

Pour toute demande d'information sur l'appel à manifestation d'intérêt DESIR 2018, contacter les responsables de la maison de la pédagogie :

- Université de Rennes 1 : Carole Nocéra-Picand ([carole.nocera-picand@univ-rennes1.fr](mailto:carole.nocera-picand@univ-rennes1.fr))
- Université Rennes 2 et écoles : Yvonnick Noël ([yvonnick.noel@univ-rennes2.fr](mailto:yvonnick.noel@univ-rennes2.fr))

Pour toute demande d'accompagnement à la rédaction des dossiers, contacter les ingénieures pédagogiques référentes :

- Université de Rennes 1 : Pascaline Delalande ([pascaline.delalande@univ-rennes1.fr](mailto:pascaline.delalande@univ-rennes1.fr))
- Université Rennes 2 et écoles : Elsa Chusseau ([elsa.chusseau@univ-rennes2.fr](mailto:elsa.chusseau@univ-rennes2.fr))

Pour toute demande relative à la recherche, contacter :

- DataTank : Brigitte Gelein ([brigitte.gelein@ensai.fr](mailto:brigitte.gelein@ensai.fr))
- Living Lab : Geneviève Lameul ([genevieve.lameul@univ-rennes2.fr](mailto:genevieve.lameul@univ-rennes2.fr))